

Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2008

Présents : 11 sur 15

Pouvoir : 03

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 23 heures 30

M. FEUGA est élu secrétaire de séance.

Lecture du PV de la réunion 18 avril 2008, approbation du Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif
- rapport annuel sur la qualité et le prix du SIROM

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections des sénateurs (convocation pour le 27/06/08 par circulaire du Ministre de l'Intérieur) :

a. Composition du bureau électoral :

- Président : M. GRENIER
- Secrétaire : M. FEUGA
- Les deux plus âgés : M. RAYMONDIS
M. BOUNET
- Les deux plus jeunes : Mme CANNESANT
M. AUDISIO

b. **Délégués titulaires :**

- M. GRENIER
- Mme DAVID
- M. GALLAIS

c. **Délégués suppléants :**

- M. DATSIRA
- M. PERIC
- Mme LENFANT

2. **Changement de statuts du SIROM**

Changement du nom : le SIROM devient le SMICTOM

3. **Modification de la délibération prise le 18/04/08 concernant la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles, année scolaire 2008/2009**

Après lecture du courrier du Préfet, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 18/04/2008 concernant la participation des frais de fonctionnement aux écoles. Elle précisait que les places seraient limitées afin de ne pas dépasser un effectif global de deux classes. Il n'appartient pas au Conseil Municipal de fixer les conditions d'admission, cela est du ressort du Maire. Une nouvelle délibération est prise, supprimant ce paragraphe.

4. **Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif (Veolia)**

Lecture du rapport par M. le Maire, le Conseil municipal en prend connaissance et n'apporte aucune observation

5. **Rapport annuel sur la qualité et le prix du service du SIROM (ramassage des ordures ménagères) :**

Lecture du rapport par M. le Maire, le Conseil municipal en prend connaissance et n'apporte aucune observation

Questions diverses :

- Réunion transport scolaire le 3 juillet 2008 à 14 h 30.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.